



GOJI, **CONCENTRÉ D'EXPERTISE**

—
Réseau
d'avocats
partenaires

|
GOJI
a v o c a t s
|

LE RÉSEAU D'AVOCATS PARTENAIRES GOJI

Le GOJI est une petite baie rouge, riche et vivifiante, renforçant les défenses immunitaires, préservant les fonctions essentielles des organismes et faisant baisser les tensions.

Les vertus du GOJI illustrent parfaitement les ambitions de notre réseau d'avocats vis-à-vis de ses clients : vivre et grandir mieux, dans la durée, par la préservation de leurs intérêts et le renforcement de leur activité.

GOJI AVOCATS est un réseau de cabinets indépendants de niche, experts des problématiques de l'entreprise, offrant complémentarité et réactivité. Il apporte à ses clients une réponse juridique et stratégique expérimentée, sur-mesure et opérationnelle.

Les membres du réseau GOJI AVOCATS envisagent l'approche client comme celle de partenaires engagés et pragmatiques, facilitateurs du développement de leurs clients sur le long terme.

GOJI,
**CONCENTRÉ
D'EXPERTISE**

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES RÉACTIFS ET
PRAGMATIQUES, RÉPONDANT DE MANIÈRE
PERSONNALISÉE ET COMPLÈTE À VOS
ENJEUX OPÉRATIONNELS

LES VALEURS DE GOJI

- Participer activement et de manière agile aux ambitions de ses clients
- Allier expertise juridique et conseil stratégique
- Tisser des partenariats sur mesure, constructifs et durables

Accessibilité, rigueur et excellence dans le cadre d'une assistance opérationnelle

UN ENGAGEMENT CONTRIBUTIF

Le réseau GOJI AVOCATS s'engage, tant envers ses clients qu'envers ses partenaires et collaborateurs, au sein d'une charte d'éthique et de qualité qui a pour objet d'assurer la mise en œuvre de ses valeurs au-delà de son écosystème naturel.

GOJI, EXPERTISE JURIDIQUE ET CONSEIL STRATÉGIQUE

15 AVOCATS

4 CABINETS
INDÉPENDANTS



LEXPLUS CONSEIL est un cabinet d'avocats conseils dédié à la conduite d'opérations M&A, Implantation Internationale et Optimisation Fiscale liée.

LEXPLUS CONSEIL accompagne des Grandes Entreprises, ETI, PME et start-up, françaises et étrangères à fort potentiel de croissance à la réalisation de leurs objectifs. Ses collaborateurs prennent un soin particulier à établir avec les clients du cabinet des partenariats de confiance sur la durée.

Contact: contact@lexplus-avocats.com



HERMITAGE
Avocats

Le cabinet HERMITAGE AVOCATS, intervenant exclusivement en droit social dans toutes ses composantes (droit du travail, droit de la sécurité sociale, droit pénal du travail et protection sociale complémentaire), accompagne les entreprises et leurs dirigeants, dans l'ensemble de leurs problématiques quotidiennes et/ou exceptionnelles.

Les avocats du cabinet, qui ont pour objectif d'être de véritables partenaires de leurs clients, cultivent les valeurs suivantes : pragmatisme, créativité et agilité. La ligne conductrice du Cabinet est en effet la suivante : faire du droit social un véritable outil au service des objectifs et contraintes opérationnels de l'entreprise et de ses dirigeants.

Contact: contact@hermitage-avocats.com

TROIS
(●)
QUATORZE

Un cabinet de niche dédié à la sécurisation et l'exploitation des projets innovants, conseillant majoritairement des entreprises des secteurs high-techs (numérique, informatique, instrumentation et accessoires techniques, pharmaceutique, dispositifs médicaux, biotech, greentech, ...), y compris dans un environnement international.

L'ambition de ses collaborateurs : œuvrer à la définition et contribuer à la mise en œuvre des stratégies de croissance de leurs clients, dans un cadre juridique sécurisé.

Contact: valerie.chazaud@troispointquatorze.fr



LEXPLUS CONTENTIEUX accompagne des entreprises de toutes tailles (Grandes Entreprises, ETI, PME, Start-Up) des établissements bancaires et des compagnies d'assurances dans toutes les étapes de gestion de leurs dossiers contentieux, de la négociation à la représentation devant les juridictions.

Au-delà de l'aspect juridique, LEXPLUS CONTENTIEUX veille particulièrement à comprendre les enjeux de chaque litige afin de proposer la solution la plus adaptée à chaque situation.

Contact: contact@lexplus-avocats.com



Cabinet **LEXPLUS CONSEIL**



DROIT DES SOCIÉTÉS, FUSION-ACQUISITION ET RESTRUCTURATION

LEXPLUS CONSEIL accompagne les entreprises pour toutes leurs opérations droit des sociétés en couvrant les enjeux fiscaux et financiers liés.

- **CRÉATION DE SOCIÉTÉS ET PACTE D'ASSOCIÉS SUR MESURE**
- **CRÉATION ET RESTRUCTURATION DE GROUPES DE SOCIÉTÉS**
- **OPÉRATIONS HAUT DE BILAN ET LEVÉES DE FONDS**
- **CESSION, FUSION, ACQUISITION**
- **OPÉRATIONS COURANTES DE DROIT DES SOCIÉTÉS**
- **FISCALITÉ DES OPÉRATIONS M&A**



IMPLANTATION INTERNATIONALE

LEXPLUS CONSEIL accompagne les entreprises françaises, étrangères et groupes internationaux dans leur projet d'implantation internationale en France ou à l'étranger.

Nous accompagnons nos clients dans l'ensemble des problématiques juridiques et fiscales pour leurs projets d'implantation transfrontalière. LEXPLUS CONSEIL dispose d'un solide réseau de conseils étrangers pour collaborer efficacement dans les projets d'implantations internationales de ses clients.

- **FISCALITÉ INTERNATIONALE**
Sécurisation transfer price, optimisation fiscale des cash flows intra groupe transfrontaliers
- **IMPLANTATION FRANÇAISE**
Création de succursale, filiale de groupes étrangers
Gestion et mise en relation avec les acteurs locaux
Établissement de partenariats
- **IMPLANTATION À L'ÉTRANGER**
Accompagnement à la stratégie d'implantation
Gestion et mise en relation avec les acteurs locaux

Maître **ROMAIN LUCIANI**

Associé fondateur du cabinet
LEXPLUS CONSEIL

Romain LUCIANI, avocat au barreau de LYON, fondateur du GIE LEXPLUS AVOCATS, associé dirigeant du cabinet LEXPLUS CONSEIL, membre du réseau GOJI AVOCATS, dirige l'équipe d'avocats en charge des opérations droit des sociétés, levée de fonds, fusion acquisition, restructuration, implantation internationale.

Contact: romain.luciani@lexplus-avocats.com





Cabinet **LEXPLUS** CONTENTIEUX



CONTENTIEUX DES AFFAIRES

Sensibilisé aux problématiques économiques, le cabinet **LEXPLUS CONTENTIEUX** accompagne les entreprises et leurs dirigeants dans toutes les étapes de gestion de leurs litiges civils et commerciaux.

RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

Litiges avec les clients, fournisseurs, partenaires, compagnies d'assurance

RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE

Concurrence déloyale, parasitisme, dénigrement, rupture brutale de relation commerciale établie, rupture fautive de pourparlers...

RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

Procédures collectives, droit pénal des affaires...

DIFFICULTÉS POST-ACQUISITIONS

Exécution des pactes d'actionnaires, mise en jeu des garanties d'actif et de passif...

CONFLITS ENTRE ASSOCIÉS

Révocation de mandat social, remise en cause des assemblées générales...

CONTENTIEUX ÉCONOMIQUE

Concurrence, distribution, propriété intellectuelle...

RECOUVREMENT DE CRÉANCES

Obtention d'un titre exécutoire, exécution forcée...

Maître **AURÉLIE POLI**

Associée fondatrice du cabinet **LEXPLUS CONTENTIEUX**

Titulaire d'une double formation juridique et économique, Aurélie POLI est fondatrice du GIE LEXPLUS AVOCATS et associée dirigeante de LEXPLUS CONTENTIEUX. Forte d'une solide expérience acquise dans un cabinet d'avocats à la renommée internationale, elle dirige l'équipe en charge des problématiques contentieuses civiles et commerciales.

Contact: aurelie.poli@lexplus-avocats.com





HERMITAGE
Avocats

Cabinet **HERMITAGE AVOCATS**



DROIT SOCIAL

HERMITAGE AVOCATS est entièrement dédié à l'accompagnement des employeurs, quels que soient leur taille, leur forme et leur secteur d'activité, dans leurs problématiques quotidiennes et exceptionnelles relatives au droit du travail et au droit de la sécurité sociale.

CONSEIL

Problématiques quotidiennes (accompagnement de l'embauche à la rupture du contrat de travail, procédures disciplinaires, gestion des instances représentatives du personnel, négociation d'entreprise, épargne salariale, gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles, relation avec l'inspection du travail...) et événements exceptionnels (Plan de Sauvegarde de l'Emploi, fusion, contrôle URSSAF, élections professionnelles...)

FORMATION

Auprès des employeurs tant sur le suivi de l'actualité sociale et l'évolution des règles que sur l'ensemble des problématiques du Droit social

CONTENTIEUX

Sur tout le territoire national et devant l'ensemble des juridictions traitant des problématiques du droit social (Conseil de Prud'hommes, Tribunal Judiciaire (contentieux collectifs, contestation des élections et des désignations syndicales), juridictions pénales (contentieux en lien avec un accident du travail grave, la durée du travail, le travail illégal, un délit d'entrave...))

AUDIT

Réalisation d'audits de risques ou de conformité tant en interne que dans le cadre d'opérations d'acquisition ou de prise de participations

Maître **AUDE MILLIAT-FREREJEAN**
Maître **CYRIL JUILLARD**

Associés fondateurs du cabinet
HERMITAGE AVOCATS

Aude MILLIAT FREREJEAN et Cyril JUILLARD sont associés fondateurs du cabinet HERMITAGE AVOCATS. Tous les deux titulaires d'un 3ème cycle en Droit social, ils disposent d'une expérience solide acquise au sein d'un cabinet de renommée nationale avant de créer leur propre structure en 2017.

Contact:

aude.milliat.frerejean@hermitage-avocats.com / cyril.juillard@hermitage-avocats.com





CONTRAT CONCURRENCE, DISTRIBUTION

TROIS (POINT) QUATORZE conseille et accompagne ses clients dans leurs relations commerciales en France et à l'international, pour garantir la pérennité de leur activité en accord avec la réglementation sectorielle qui leur est applicable.

- **CONTRATS**

Rédaction et négociation contractuelle y compris à l'international

- **ASSISTANCE DANS LA DÉFINITION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE**

Analyse du business model et des risques, préconisations et assistance à la définition du montage approprié

- **DROIT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL**

Droit de la concurrence et pratiques restrictives, droit de la distribution, droit de la consommation, publicité et promotion des ventes



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NOUVELLES TECHNOLOGIES INNOVATIONS

TROIS (POINT) QUATORZE assiste ses clients dans les réflexions stratégiques liées à leurs projets techniques et les aide à les sécuriser et les rendre exploitables

- **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE**

Définition de la stratégie, conseil, protection, contrats d'exploitation et audit de portefeuilles.

- **DROIT DU NUMÉRIQUE, DIGITAL ET INFORMATIQUE**

Sécurisation des actifs y compris par voie contractuelle, mise en conformité à la réglementation des données personnelles

- **INNOVATION COLLABORATIVE, R&D**

Rédaction et négociation d'accords de consortiums et de partenariats en particulier dans les secteurs de la santé, des biotechs et de l'IT

Maître **VALÉRIE CHAZAUD**

Associée fondatrice du cabinet
TROIS (POINT) QUATORZE

Diplômée de l'École du Barreau de Paris, Valérie Chazaud, associée fondatrice du Cabinet TROIS (POINT) QUATORZE, a exercé deux ans à Paris avant de passer près de 12 ans à Lyon, au sein d'un cabinet international pluridisciplinaire. Membre du Groupe Rhône Alpes pour la Protection de la Propriété Industrielle (GRAPI), et expert auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle pour les diagnostics PI, elle possède une expérience reconnue en propriété intellectuelle et industrielle, nouvelles technologies de l'information et de la communication, et droit des contrats.

Contact: valerie.chazaud@troispointquatorze.fr





**Les partenaires fondateurs
du Réseau GOJI sont situés :**
23 rue Sala, 69002 Lyon, France

www.goji-avocats.fr